

# FICHE TECHNIQUE BS

▲ **Rôle de l'habilité au sens de la NF C 18-510** : Chargé d'intervention élémentaire.

▲ **Périmètre de l'habilité** : Nécessite des compétences en électricité : **oui** / Tension des installations inférieure à 1000 V / Intervention hors tension et à plus de 30 cm des conducteurs nus sous tension / A une fonction d'encadrement : non / Doit être encadré par un autre habilité : non / BS recouvre une autre habilitation : non.

▲ **Exemples de métiers concernés** : Agent d'entretien ou gardien d'immeuble chargé de petites tâches de maintenance des locaux / Agent de nettoyage chargé du « relamping » (l'habilitation n'est pas requise s'il n'y a pas de risque de contact avec une pièce sous tension non-protégée).

▲ **Exemples d'opérations réalisées** : Remplacement à l'identique d'un fusible protégé, d'une lampe, d'une prise ou d'un interrupteur / Raccordement d'un matériel électrique sur un circuit protégé / Réarmement d'un dispositif de protection. Cette liste est **limitative** en BS (autres opérations que celles-ci = autre habilitation). Voir § 10.4.1 de la NF C 18-510.

▲ **Exemples d'installations concernées ou d'opérations** (photos ci-dessous) :



▲ **Equipements personnels à minima nécessaires pour la formation\*** (inter et intra-entreprise) :

Vêtements de travail couvrants  Outillage isolé (NF EN 60900), cavalier et cadenas de consignation  Vérificateur d'absence de tension (NF EN 61243-3)  Tapis isolant classe 0 (NF EN 61111)  Gants isolants classe 0 ou 00 (NF EN 60903)  Si risque de projection en cas de court-circuit : écran facial avec marquage R05 indice 8 (NF EN 166).

\* En application des articles R4321-1 à 5 du Code du Travail, les équipements de travail et les équipements de protection individuelle doivent être fournis par l'employeur pour le travail, et pour suivre la formation dans l'entreprise ou en centre de formation. La formation pratique doit porter sur le travail réel de l'opérateur et les équipements choisis par l'employeur doivent être en adéquation.

▲ **Moyens à minima nécessaires pour la formation** (inter et intra-entreprise) :

Local permettant le remplacement d'une prise, d'un interrupteur ou d'une lampe  Local permettant le raccordement d'un matériel électrique (ex. : convecteur électrique)  Tableau électrique permettant une identification visuelle des circuits à mettre hors tension (le courant sera coupé uniquement sur les circuits permettant de réaliser les deux opérations ci-avant)  Balisage de chantier électrique si nécessaire  Instructions de sécurité de l'employeur  Salle avec tables et chaises, écran ou mur permettant la vidéo-projection, et tableau papier ou effaçable.

▲ **Niveau de technicité ou d'exigence de la formation** : 2 (sur une échelle de 1 à 4).

▲ **Durée préconisée** (formation + évaluation) : Initiale = 2 jours / Renouvellement = 2 jours.

▲ **Profils compatibles dans la même session de formation** : BE Vérification, BE Mesurage, BE Manœuvre (d'exploitation). Total de 12 évaluations maximum par groupe sur 0,75 jour.

▲ **Habilitations supplémentaires cohérentes avec le profil** : Aucune.